

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022 A 14H00 A LA MAIRIE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 Décembre 2022, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT.

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf décembre à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseiller municipal.

Absents : Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, M. BOILEAU Olivier, M. FOREST Matthieu, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. KONNERT Yves, a été élu secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Lancement d'une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de parc photovoltaïque du Défens,
- travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce : avenant n°2 au lot n°5 « électricité et chauffage »,
- motion portant sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la Commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population,
- modification budgétaire n°02 sur le budget communal,
- Modification de la longueur de voirie communale,
- Mise en place de fonds de concours par la Communauté de communes Provence Verdon, année 2022,
- affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

= Lancement d'une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de parc photovoltaïque du Défens : dans le cadre du projet du parc solaire sur la Commune en partenariat avec la Société

VALOREME, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU par le biais d'une déclaration de projet.

= **travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce : avenant n°2 au lot n°5 « électricité et chauffage »** : à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°2 cité ci-dessus est validé et ce concernant une plus-value de 1 076.00 E HT (déplacement groupe chauffage climatisation de la façade Sud sur la façade Nord).

= **motion portant sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la Commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population** : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la motion mentionnée ci-dessus.

= **modification budgétaire n°02 sur le budget communal** : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de déduire la somme de 19 000 E du chapitre 21 (compte 2184) et de l'affecter au chapitre 16 (compte 1641).

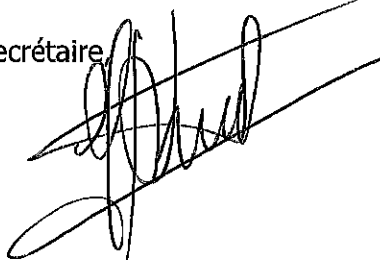
= **Modification de la longueur de voirie communale** : à l'unanimité des membres présents, la longueur de la voirie communale de 34 637 ml est portée à 35 082 ml et ce tenant compte de l'arrêté n°30.2022 modifiant les limites d'agglomération « la Bréguière ».

= **Mise en place de fonds de concours par la Communauté de communes Provence Verdon, année 2022** : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la mise en place de fonds de concours (19 000 E pour Fox) au titre de l'année 2022.

= **Affaires diverses/**

LA SEANCE EST LEVEE A 14H40.

Le secrétaire



le Maire,

